



Études de stylistique anglaise

17 | 2023

Aspects stylistiques des discours en contextes
spécialisés : regards croisés

Réflexions sur la pertinence de la notion de stylistique appliquée aux discours en contextes spécialisés

Catherine Resche



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/esa/4936>

DOI : 10.4000/esa.4936

ISSN : 2650-2623

Éditeur

Société de stylistique anglaise

Référence électronique

Catherine Resche, « Réflexions sur la pertinence de la notion de stylistique appliquée aux discours en contextes spécialisés », *Études de stylistique anglaise* [En ligne], 17 | 2023, mis en ligne le 18 avril 2023, consulté le 28 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/esa/4936> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/esa.4936>

Ce document a été généré automatiquement le 28 avril 2023.

Tous droits réservés

Réflexions sur la pertinence de la notion de stylistique appliquée aux discours en contextes spécialisés

Catherine Resche

- 1 Deux raisons ont motivé les réflexions proposées dans cette étude sur la pertinence d'une stylistique appliquée aux discours des milieux spécialisés¹. La première est liée à l'idée que, par tradition, la stylistique est souvent considérée comme l'apanage de la littérature, et qu'il importe d'en élargir le champ pour tenir compte d'autres types de discours et voir en quoi leur analyse peut s'enrichir d'une approche stylistique. Un certain nombre de chercheurs en stylistique, tels Petitjean et Rabatel (2007, 3) ont d'ailleurs prôné une ouverture du champ de la stylistique à tout type de discours, « qu'ils soient professionnels ou privés, qu'ils soient oraux ou écrits, qu'ils soient scientifiques ou fictionnels [...] ». Selon Genette (1991, 135), « tout texte a du style » ou, pour reprendre les termes de Rafroidi (1979, 9), tout texte possède « un style, une façon d'être, même un annuaire du téléphone, même une notice d'utilisation de cet appareil ». Les textes administratifs ou procéduraux (Couterut 2016), à propos desquels on évoque souvent une « écriture blanche », sans relief, comme anesthésiée, peuvent donc légitimement faire l'objet d'une analyse stylistique puisque le refus de recourir à des procédés stylistiques peut être considéré en soi comme une particularité. Pour Bakhtine (1984, 272), le seul fait pour un locuteur de sélectionner une forme grammaticale constitue déjà un acte stylistique. Assurément, tout énoncé « implique des choix qu'on opère parmi les disponibilités de la langue, et tout choix linguistique est signifiant, donc stylistiquement pertinent » (Shaeffer 1997, 17).
- 2 La seconde raison à cette étude tient au constat que, bien que de nombreuses analyses des discours spécialisés abordent des aspects qui entrent dans le périmètre de la stylistique, la question plus large du style et de la possibilité de définir une pratique stylisticienne qui soit la mieux adaptée à ces discours n'a pas vraiment été traitée, en dépit de l'appel lancé par Petit dans sa postface à un numéro spécial de la revue *Études de stylistique anglaise* consacré aux styles spécialisés (Percebois & Petit, 2011). Il est donc

temps de faire écho à cet appel et d'envisager les bases sur lesquelles pourrait s'élaborer une stylistique appliquée aux variétés spécialisées du discours.

- 3 Ce défi n'est pas facile à relever si l'on considère la grande porosité des frontières entre disciplines et domaines de manière générale. La stylistique, dont Molinié (1992 : 304) souligne « l'hétérogénéité de la conceptualisation » et le « flou de la catégorisation », n'est pas « une science, mais une pratique, ou plutôt un ensemble de pratiques » (Mathis 1997, 161). Elle représente un « secteur transdisciplinaire, au carrefour de la critique littéraire, de la linguistique, de l'analyse textuelle et de l'analyse du discours » (Mathis 2001, cité par Percebois 2011, 9) et tisse d'ailleurs également des liens avec la philologie, la psychologie, la rhétorique, la pragmatique, et la sémiotique.
- 4 Assurément, la stylistique présente de multiples angles d'approche : stylistique énonciative (Bally 1909), grammaticale (Cressot 1947/1974), quantitative (Guiraud 1969, Brunet 1974), structurale (Riffaterre 1971), cognitive (Semino & Culpeper 2002), intégrative (Jaubert 2012), sémiostylistique (Molinié 1998), socio-stylistique (Bordas 2016), ou encore pragma-stylistique (Sorlin 2018). Avant toute chose, le caractère polymorphe du terme stylistique (Karabétian 2002, 3) nous invite à préciser ce que nous entendons par stylistique et style. Parmi les nombreuses tentatives de définitions que nous avons relevées au cours de notre recherche et qui portent en grande majorité sur la stylistique littéraire, nous n'avons retenu que celles qui sont susceptibles de faire avancer notre réflexion sur une stylistique « de spécialité ». Il s'agit ensuite d'envisager quels éléments prendre en compte dans le cadre d'une stylistique appliquée aux discours spécialisés, compte tenu de la multiplicité de leurs formats et de leur finalité. Enfin, nous explorons les approches possibles, et ouvrons deux pistes de réflexion en mettant en perspective l'approche domaniale et l'approche générique, avant d'ébaucher quelques recommandations pour conclure.
- 5 L'objet de cette étude, qui pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses, est de circonscrire le périmètre d'une stylistique appliquée à la branche de l'anglistique qui nous intéresse ici. Il y a, à n'en pas douter, une place à ménager pour la composante stylistique dans l'analyse des discours spécialisés et il nous semble que contribuer à déterminer sa nature et sa fonction pourrait *in fine* aider à affiner la définition de ce qui constitue « le spécialisé » du discours.

Discours des milieux spécialisés, stylistique et style

- 6 Il va de soi qu'une stylistique appliquée aux discours des milieux spécialisés n'aura pas pour objet d'appréhender la valeur esthétique, l'originalité d'une œuvre et de son auteur, ni de porter un jugement critique. Elle s'attachera davantage à la valeur sociale que portent ces discours. Dans cette perspective, la stylistique s'inscrit dans le cadre d'une pragmatique des discours (Branca-Rosoff 2007).
- 7 Rappelons, à cet égard, que c'est la raison d'être d'un milieu spécialisé, disciplinaire ou professionnel, sa finalité et son institutionnalisation dans la société qui déterminent le caractère spécialisé de la variété de la langue qu'il emploie, comme l'a souligné Van der Yeught (2018) dans son adaptation des travaux de Searle (1983, 1995) sur l'intentionnalité. Il convient alors de s'intéresser au triptyque langue-culture-milieu spécialisé, c'est-à-dire d'analyser les discours produits par ces milieux en tenant compte des divers contextes qui les modèlent, les influencent et leur imposent certaines contraintes (contextes culturel, national, social, académique, professionnel,

historique, contexte de production et de réception du discours). Une attention particulière portée à l'axe diachronique permettra de mesurer le poids de l'héritage culturel dans ces discours et d'analyser leur évolution.

- 8 Chez les chercheurs en stylistique, nous avons relevé un certain nombre de postures qui viennent en écho aux notions évoquées *supra* de contexte(s) et de culture. Rappelant la tradition ballyenne d'une stylistique de la langue, Jaubert (2005, 38) décrit la stylistique comme un « ensemble des sous-codes dont disposent les locuteurs pour adapter leur expression aux circonstances ». Sorlin (2014, 12) ajoute explicitement la recherche d'effets, et évoque l'importance du contexte de réception :

la stylistique est la discipline qui se donne les moyens d'expliquer comment les choix linguistiques d'un écrivain ou d'un orateur peuvent produire des effets spécifiques sur une grande variété de lecteurs / auditeurs dans un contexte de production et de réception toujours particulier.
- 9 Dans leur présentation de la stylistique comme « l'interface entre déterminations génériques, linguistiques [...] et pratiques textuelles effectives », Himy-Piéri et Castille (2014, 7) suggèrent la notion de compromis entre contraintes à respecter et choix dictés par le souci d'efficacité.
- 10 Karabétian (2002 : 7) propose de définir la stylistique dans une acception large comme « une branche idéale de l'anthropologie linguistique ou de la linguistique descriptive », ayant pour objet le style. Or, le style se définit à son tour de diverses manières. D'aucuns y voient un ornement, un vernis, voire un maquillage ; d'autres une forme d'emphase, qui n'altère pas le sens pour autant (Riffaterre 1971) ; enfin, certains considèrent que langage et style s'influencent et s'enrichissent mutuellement. Ces points de vue divergents nous obligent à nouveau à sélectionner les approches qui nous semblent les plus appropriées à une réflexion sur une stylistique « de spécialité ».
- 11 Pour Lecercle (2018, §30), le style est « ce lieu d'articulation du linguistique et du culturel dans la langue-culture », conception qui entre en résonance avec l'approche des discours des milieux spécialisés comme l'expression d'une langue-culture². En complément, la définition du style proposée par Sorlin (2018, 15) s'avère particulièrement pertinente pour l'approche des discours spécialisés : « [i]l est ce qui permet d'aborder le langage dans ses multiples facettes cognitive, sociale, culturelle et politique ».
- 12 En résumé, il nous faut donc nous placer dans le cadre d'une stylistique descriptive, d'une stylistique de la langue, ou plutôt de la parole. Les productions discursives des milieux spécialisés ne doivent pas seulement être considérées dans leur contexte social, culturel et situationnel, mais également analysées en fonction des contraintes qui sont les leurs. Dans cette optique, la fonction du discours va au-delà de la simple transmission d'informations : indéniablement, sa finalité, le plus souvent, consiste à asseoir la crédibilité du locuteur/auteur, à assurer qu'il sera lu/écouté et respecté pour lui permettre d'agir ou de pousser à agir. Le discours, dans ce cas, possède une dimension performative et ses enjeux doivent être pris en compte dans son interprétation. Selon Sorlin (2018, 19),

[l]e tournant pragmatique est une corde de plus à l'arc stylistique nécessairement préoccupé par les effets produits en contexte, la construction discursive d'éthos spécifiques ou par les façons d'affecter l'autre, lecteur ou auditeur.

- 13 On peut alors concevoir que l'approche qui répondrait le mieux aux besoins d'une stylistique de spécialité serait « plutôt de caractère socio-culturel, ou sémio-socio-culturel » (Molinié 2010, 17).

Quels éléments prendre en compte dans le cadre d'une stylistique « de spécialité » ?

- 14 Les chercheurs, théoriciens, praticiens, entrepreneurs, chefs d'entreprise, politiciens, journalistes, etc., tous détenteurs d'une certaine autorité dans de nombreux secteurs de la société, disposent d'une large gamme de procédés stylistiques grâce auxquels ils pourront produire un effet sur leurs pairs, lecteurs, auditeurs, clients, confrères, collaborateurs, investisseurs, actionnaires, patients, concitoyens, etc.
- 15 Toutefois, l'approche stylistique de leurs discours ne saurait se limiter à un répertoire des procédés stylistiques privilégiés (répétitions, allitérations, connotations, euphémismes, néologismes, etc.). De nombreux travaux d'analyse des discours spécialisés se sont aussi intéressés aux tropes (métaphore, métonymie, hyperbole, anaphore, etc.) ainsi qu'à la longueur des phrases, des paragraphes, et à la structure des discours. Tous ces éléments d'ordre stylistique sont, certes, de nature à enrichir notre approche des discours, mais il conviendra de veiller à ne pas nous arrêter en chemin au risque de nous limiter à un état des lieux, à un constat parcellaire ou à un décompte statistique rendu possible par la stylométrie, ce qui équivaldrait à établir un simple catalogue des procédés retenus, des faits de style saillants.
- 16 Aller plus loin requiert de poser la question de ce qui a motivé ces choix, ce qui nécessite une approche holistique. Notre repérage des procédés rhétoriques, linguistiques, sémiotiques, stylistiques doit s'accompagner d'une réflexion sur la scène d'énonciation, d'une appréciation de la cohésion textuelle, et de la cohérence globale, si nous voulons nous familiariser avec les contraintes, les caractéristiques de tel ou tel domaine ou genre. Il nous faut pouvoir relier causes et effets, et sonder la fonction remplie par ces faits / traits stylistiques qui doivent nous aider dans notre interprétation du discours, comme le souligne Wales (2001) dans sa définition de la stylistique :
- [its goal] is not simply to describe the formal features of texts for their own sake, but in order to show their functional significance for the interpretation of the text.
- 17 D'ailleurs, dans sa définition du « fait de style » Adam (1994, 19) attire notre attention sur l'idée que tous les faits saillants, aussi bien les régularités ou récurrences que les différences et contrastes, sont dignes d'intérêt :
- Par rapport à la reprise d'un ensemble de traits micro-linguistiques qui caractérise, selon moi, un style, je définirai un fait de style comme un fait ponctuel, de texture attendu ou inattendu au regard du style d'une œuvre, d'un auteur, d'un genre ou d'une école donnés. Un fait de style est donc le produit perçu d'une récurrence ou d'un contraste, d'une différence par rapport à des régularités micro-linguistiques observées et attendues d'un texte, d'un auteur, d'une école, d'un genre.
- 18 Mais pour pouvoir juger des différences et des contrastes, de ce qui est attendu et de ce qui peut surprendre en matière de style, et apprécier l'effet recherché par l'énonciateur sur son public, il va de soi qu'une attention soutenue aux conventions et aux attentes d'un domaine, d'un milieu donné, ou d'un genre discursif retenu est requise. En outre, dans la mesure où le discours s'inscrit dans une époque donnée, il

faut aussi concevoir qu'un fait stylistique saillant, appréhendé à un certain moment comme une exception, peut très bien se banaliser au fil du temps. Il nous faudra donc garder à l'esprit l'idée que styles et genres discursifs sont appelés à évoluer.

- 19 Plus généralement, comme le suggère Fontanille (1998, 272), il nous faut réfléchir en termes de culture discursive héritée de pratiques antérieures, d'usages conservés dans la mémoire collective (*mnèmè*) de tel milieu, telle sphère d'activité, tel domaine :

[La praxis énonciative] n'est pas l'origine première du discours ; elle présuppose autre chose que l'activité discursive (le système de la langue, mais aussi l'ensemble des genres et des types de discours, ou des répertoires et encyclopédies de formes propres à une culture) ; elle suppose aussi une histoire de la praxis, des usages qui seraient des praxis antérieures, assumées par une collectivité et stockées en mémoire.

- 20 Raisonner en termes d'héritage stylistique permet de mieux comprendre ce qui peut motiver le recours à telle tournure, tel registre, au sein d'un groupe donné. Cela nous aide à noter les modalités retenues pour exprimer le message désiré, et à percevoir, le cas échéant, une particularité par rapport à un fond de configurations énonciatives et structurelles déterminées par des contextes spécifiques et des attentes particulières. Les codes en vigueur dans un milieu ou domaine de spécialité donnés résultent d'une tradition que tout acteur du domaine doit connaître et respecter, et dont tout analyste doit être conscient. Les choix lexicaux, syntaxiques, structuraux et stylistiques sont porteurs de sens quant au projet de communication et il est indispensable d'en comprendre l'origine, la raison d'être, afin de les apprécier à leur juste valeur.

- 21 Ces considérations viennent en écho à ce que Wilmet (1981) et Gallon (2014, 36) appellent stylistique du choix et stylistique de l'effet, qui peuvent d'ailleurs être complémentaires, et auxquelles ils ajoutent la stylistique de l'écart. Cette dernière notion, reprise par Compagnon (1997), s'avère délicate en ce qu'elle présuppose un « degré zéro » de l'écriture (Barthes 1953) ou la possibilité de déterminer une norme par rapport à laquelle mesurer cet écart, « à supposer qu'on arrive à la fixer » (Gardes-Tamine 2004, 29). Peut-être pourrions-nous raisonner en termes de variations qu'il faudra alors considérer à différents niveaux ; en effet, le style, vecteur d'identification, peut être vu comme la signature d'un domaine, d'un groupe donné, ou d'un individu dans ce groupe (Goodman 1978, 58). Cette question ouvre nécessairement la réflexion sur la notion de bipolarité du style, à savoir la dialectique entre le général et le particulier, le singulier et le pluriel. Les « deux grandes acceptions du mot *style* » évoquées par Jaubert (2014, 67) peuvent s'adapter à la sphère des discours « spécialisés » :

La première couvre un ensemble de traits génériques : on parle d'un style, et le terme est pluralisable (un style / des styles) ; la seconde renvoie à une forme singulière, *le* style d'un auteur particulier, ou d'une œuvre.

- 22 Toutefois, dans la mesure où le style marque l'appartenance à un milieu ou à un groupe, et où notre réflexion porte sur une stylistique des discours spécialisés, il importera, dans un premier temps, d'identifier des constantes reconnaissables, des patrons discursifs, et de se familiariser avec les codes avant d'espérer prendre la mesure de singularités individuelles. Mais les deux versants du style (Compagnon 1997, 6) méritent notre attention : le versant collectif, qui relève du sociolecte, et le versant individuel, qui s'apparenterait à un idiolecte et qui permet d'analyser la façon dont certains acteurs des milieux spécialisés parviennent à négocier l'espace entre règle et liberté, entre appartenance au groupe et déclinaison plus personnelle du discours³.

- 23 Il s'agit maintenant d'envisager sur quelles bases fonder une approche stylistique des discours spécialisés, quelles pistes emprunter pour circonscrire le / un style propre aux discours spécialisés, étant entendu qu'il faut compter avec une multiplicité de productions discursives, de domaines et milieux spécialisés, de finalités, de contextes.

Quels chemins emprunter, quelle perspective envisager ?

- 24 On s'accordera sur l'idée que, puisqu'il s'agit de défricher des terrains particuliers, dans un premier temps, il est légitime que les analyses des productions discursives des domaines spécialisés, disciplinaires ou professionnels, se soient appuyées et s'appuient encore sur une pratique descriptive (Mathis 1997). Dans cette perspective, de nombreux travaux d'approche de choix stylistiques dans les discours de certains domaines et milieux spécialisés ont été menés et leur contribution ne saurait être négligée, même si une telle entreprise doit être poursuivie et affinée, et si les pièces du puzzle demandent à être agencées. Les diverses études apportent leur éclairage à la réflexion générale sur ce qui pourrait définir une stylistique « de spécialité » et c'est en croisant les regards sur les particularités relevées dans tel ou tel domaine ou sous-domaine que l'on peut espérer construire une grille d'analyse en matière de « stylistique appliquée ».
- 25 Par exemple, au titre des marqueurs stylistiques du discours juridique, les chercheurs ont relevé l'usage fréquent et particulier des modaux (Philippe 2002), ainsi que le choix de l'effacement énonciatif par le biais du recours au passif. Certes, il ne s'agit pas là d'éléments exclusifs à ce domaine : en effet, dans la présentation des résultats de leurs travaux, les chercheurs des domaines scientifiques, en particulier, ont aussi recours à un style impersonnel pour s'effacer derrière les résultats chiffrés qui semblent ainsi s'imposer d'eux-mêmes et légitimer leurs conclusions. Pour la même raison, nombre d'acteurs dans la sphère économique ont amplement recours à la modalité, pour éviter d'être trop affirmatifs et de perdre en crédibilité au cas où la réalité ferait mentir leurs analyses ou prévisions (Resche 2011). Toutefois, si le chercheur en anglais du droit s'attache non pas à simplement répertorier, mais à interpréter les modaux en contextes normatifs (Richard 2008), son approche présente un intérêt particulier pour mieux comprendre les codes propres à ce domaine et sa finalité. Parmi les particularités soulignées pour le domaine juridique, figure l'opacité qui rend les écrits quasiment inaccessibles pour un public non averti⁴. Cet « écran linguistique », ou « effet Thémis » (Sourieux & Lerat 1975, 63-69) se réalise à travers un ensemble de points étudiés par Pic (2011, 100), pour qui la combinaison d'une terminologie bien spéciale, d'expressions figées récurrentes, d'une syntaxe particulière et de nominalisations complexes détermine un style propre au domaine.
- 26 Dans les discours de l'économie, de la finance, de la politique monétaire et de l'entreprise, des procédés linguistiques et stylistiques récurrents ont aussi été mis au jour (Resche 2011) : un recours fréquent aux précautions discursives (2015) et à la triade rhétorique (2020), une argumentation travaillée, un lexique scrupuleusement sélectionné, et une exploitation de la métaphore, tant au niveau de la théorie que pour expliquer, étayer le point de vue et convaincre en de nombreuses circonstances (2008). Ces éléments doivent être analysés et compris en relation avec les divers enjeux de scientificité dans le domaine disciplinaire et académique, de crédibilité pour les

responsables d'entreprises ou de politique monétaire, d'efficacité et de félicité dans la transmission et la réception du message en général.

- 27 Dans sa tentative de description d'un style spécialisé à propos du domaine médical, Maniez (2011, 78) s'interroge précisément sur l'existence éventuelle d'un « nombre suffisant de caractéristiques communes aux divers types d'écrits du domaine de la médecine » qui permettrait de « définir un style de la langue médicale en anglais ». Il s'agirait pour lui d'établir un socle commun de formes (patrons syntaxiques, particularités lexico-grammaticales, combinaisons lexicales, schémas argumentatifs, etc.) pour un sous-domaine ou domaine donnés.
- 28 La question se pose toutefois de savoir si une telle entreprise est envisageable pour un domaine spécialisé pris dans son ensemble. D'une part, au niveau disciplinaire, dans la mesure où les domaines résultent d'un découpage artificiel de la connaissance, on conçoit aisément que leurs frontières fluctuent (Resche 2013) et que leurs approches et méthodologies respectives s'enrichissent des résultats des travaux menés dans des domaines connexes. Dans le domaine médical, la spécialisation accrue conduit à une compartimentation de la connaissance au niveau de la recherche et de ses applications. D'autre part, les domaines professionnels évoluent, eux aussi, au gré des progrès techniques et pour tenir compte des changements dans leur environnement social.
- 29 Confrontés à de nouveaux enjeux et contraintes, tous les énonciateurs doivent donc s'adapter en termes de message et de communication, de sorte que les styles, soumis à des glissements, peuvent aussi être considérés comme des marqueurs de changements. Un exemple d'adaptation et de glissement nous est fourni par l'analyse du style des discours des présidents de la Réserve fédérale américaine (Resche 2009). Pendant des années, Alan Greenspan, cherchant à brouiller les pistes quant aux décisions à venir en matière de politique monétaire, a travaillé son style pour parvenir à une « transparence floutée » (*fuzzy transparency*), de sorte que seuls les initiés étaient en mesure de décrypter son message (Resche 2004)⁵. Puis les responsables se sont rendu compte qu'il valait mieux envoyer des signaux plus clairs afin de guider le public dans ses réactions et lui faire prendre les décisions souhaitées⁶, sans pour autant l'effrayer ou le rassurer exagérément. La communication, appelée à devenir un instrument de politique monétaire, se devait d'être moins opaque et devait s'appuyer sur l'explication, comme Janet Yellen elle-même le soulignait en 2013⁷ : « *sometimes, the explanation IS the policy* ». Changement de politique, changement d'époque, changement de style ...
- 30 L'on peut donc légitimement se demander si le projet d'établir une carte des productions discursives par domaine et sous-domaine, dans une optique verticale en quelque sorte, afin de dégager des traits communs est réalisable : même si un domaine ou sous-domaine possède sa culture propre et sa raison d'être, il va de soi que toutes ses productions discursives n'ont pas la même finalité et que les situations d'énonciation sont multiples, de sorte que les choix stylistiques sont appelés à varier.
- 31 Si, par ailleurs, l'on s'appuie sur l'idée que le genre textuel, appliqué aux milieux spécialisés, sert à remplir une action sociale (Miller 1984), une autre voie possible serait celle d'une optique générique. Le style serait alors envisagé davantage comme « l'instrument d'une pratique », à savoir un « style en acte » (Jenny 2011 : 13).
- 32 Explorons ces différentes pistes en commençant par l'approche par domaine, par exemple, le domaine académique disciplinaire. Serait-il possible d'établir un socle commun de marqueurs stylistiques qui permettraient inmanquablement d'identifier tel ou tel style comme relevant de ce domaine ? À en juger par la multiplicité des

disciplines et sous-domaines, leur répartition entre sciences dures et douces, leur double implication dans l'enseignement et la recherche (théorique et appliquée), l'entreprise paraît ambitieuse et périlleuse car, même dans une seule de ces catégories, rien ne garantit une convergence des choix stylistiques : par exemple, dans les sciences dures, les physiciens et les mathématiciens ont-ils recours aux mêmes procédés stylistiques ? La science économique, considérée comme la plus « scientifique » des sciences sociales, participe de deux catégories : son style est-il plus proche de celui de la mathématique à certains égards, ou de celui de la sociologie ? Très vite, s'impose le constat de territoires aux frontières fluctuantes, de zones de superposition, d'emprunts à diverses sources, de cultures différentes. Il faudrait sans doute restreindre la perspective à un seul domaine disciplinaire. Mais les difficultés ne tardent pas à se manifester : la science économique, par exemple, s'intéresse à la macroéconomie et la microéconomie, et chacune de ces branches se subdivise en de multiples ramifications.

- 33 Si l'on explore la deuxième voie, à savoir l'approche générique, toujours dans le domaine académique (manuels, ouvrages de recherche, articles de recherche, articles de vulgarisation, etc.), il serait sans doute possible de trouver un socle commun de marqueurs stylistiques, comme l'a fait Pérec (1980) dans son pastiche de l'article de recherche scientifique ... Mais il ne faut évidemment pas négliger l'importance de la culture disciplinaire et du contexte, l'influence et les attentes des pairs, et la nécessaire prise en compte du public envisagé, qui font que chaque genre peut être décliné et adapté en fonction de ces critères. Il n'en reste pas moins vrai qu'une approche générique transversale et comparative s'avérerait très utile car les divergences sont tout aussi riches d'enseignements que les convergences et le constat de particularités stylistiques propres à tel ou tel domaine pourrait nous éclairer davantage sur la spécificité de ce dernier.
- 34 Si nous voulons avancer dans notre caractérisation « du » style spécialisé, il faut sans doute éviter le risque d'une approche compartimentée. Plutôt que de nous arrêter à une perspective strictement domaniale ou exclusivement générique, il serait peut-être plus sage de sonder le tissu discursif dans sa chaîne et dans sa trame en procédant à des recoupements entre domaine et genre, à l'intérieur d'un même domaine ou sous-domaine dans un premier temps, puis d'élargir la perspective comparative à plusieurs domaines présentant une situation d'énonciation comparable, ou une finalité commune. Par exemple, ne peut-on pas répertorier des ressorts stylistiques communs entre le discours politique et celui de politique économique et monétaire, ou encore entre le discours de propagande politique et le discours publicitaire ? En guise d'exemple, et aussi surprenant que cela puisse paraître au premier abord, nous avons pu établir l'existence d'éléments stylistiques convergents entre les lettres annuelles adressées aux actionnaires par les dirigeants d'entreprises, les rapports officiels des Présidents de banques centrales, et même la présentation officielle par les lauréats du prix Nobel de leur cheminement en matière de recherche (Resche 2020b). Dans chaque cas, le locuteur se livre à un bilan de la situation passée, commente les activités de la période en cours et se tourne vers l'avenir, et son exposé exploite largement les ressources de la rhétorique pour être plus crédible. N'est-ce pas également cette même démarche qui guide les spécialistes des questions économiques ou politiques dans les *think tanks* lorsqu'ils rédigent leurs rapports (Gaillard 2020) ? Il est donc possible de trouver des choix stylistiques communs à différents genres dans différents domaines ou sous-domaines et différentes circonstances.

- 35 Dans la mesure où le propos est bien de dégager des profils stylistiques dans le cadre d'une stylistique de caractérisation, on peut se demander s'il conviendrait d'abord de réfléchir en termes de dominante stylistique à définir pour un domaine particulier, un sous-domaine, un genre, une finalité, avant d'aller plus avant. La question reste ouverte. Il est certain que cela permettrait, au plan pédagogique, de sensibiliser les novices à la nécessité de connaître et comprendre les conventions et codes pour les respecter et mieux décrypter le message.
- 36 La multiplicité des domaines et sous-domaines spécialisés, disciplinaires ou professionnels, et les nombreux technoclectes, sociolectes, voire idiolectes concernés posent la question de la possibilité de définir une pratique stylisticienne qui soit la mieux adaptée pour déterminer un socle commun de composants. Si l'on veut embrasser un panorama plus large, il nous faudra tenter d'appréhender ce qui caractérise non plus des styles, mais le style spécialisé, de la même façon que les chercheurs s'appliquent actuellement à définir non pas un spécialisé particulier, mais « le spécialisé » du discours.

Conclusion

- 37 Les quelques réflexions proposées dans cette étude ont permis d'affirmer la possibilité d'envisager une stylistique adaptable aux discours des acteurs des milieux spécialisés professionnels ou disciplinaires. Il s'agirait d'une stylistique fondée sur la pragmatique des discours, qui s'intéresserait principalement aux conventions stylistiques d'un milieu spécialisé donné pour en établir la spécificité, sans se priver pour autant de prêter attention à des marques individuelles porteuses de sens pour l'analyse. Pour tenir compte de la multiplicité des groupes et sous-groupes d'acteurs d'un domaine précis, dont les activités donnent lieu à une diversité de discours avec leur finalité propre, nous avons choisi d'envisager plusieurs angles d'approche, notamment l'approche par domaine, et l'approche par genre discursif. Il nous a semblé sage de suggérer la possibilité de croiser ces deux approches afin de pouvoir relever les convergences et divergences et d'enrichir ainsi les résultats et l'analyse. Dans cette même optique de quadrillage du terrain d'investigation, mais cette fois-ci au niveau de la granularité des éléments à analyser, il nous semblerait utile de ménager une place pour une approche « fine » du style, fondée sur des microanalyses, comme le préconise Saber dans ce volume, mais aussi d'adopter une perspective plus large, qui permettrait d'avoir une vue d'ensemble sur la manière, par exemple, dont un milieu donné retravaille le tissu stylistique d'un discours qui semblait contraint par une situation particulière ou un genre discursif communément pratiqué, pour le décliner différemment et assurer une meilleure efficacité dans la transmission du message. Croiser les regards et les angles d'approche nous permettrait sans doute d'affiner nos analyses.
- 38 L'approche moniste prônée par Rabatel (2008) pourrait nous éclairer quant à la démarche qu'il nous faudrait adopter pour traiter de façon globale « le tout du style » (Rabatel 2007, 24). Cette approche, qui rejoint l'approche continuiste préconisée par Jaubert (2007), nous permettrait d'éviter un certain nombre d'erreurs et de prendre un

peu de hauteur pour entrevoir les contours d'une stylistique « de spécialité ». En résumé, les recommandations suivantes pourraient nous servir de feuille de route :

- éviter de restreindre nos analyses à un petit nombre de figures, mais, au contraire nous attacher à envisager le discours dans sa globalité, sans dissocier la forme du fond ; assurément, la finalité du discours exerce une influence sur le message et la façon dont il est formulé, d'où l'avantage de s'intéresser au style et à son rôle ;
 - prendre en compte aussi bien la dimension sociale, culturelle et collective du style que sa dimension singulière, ce qui revient à envisager la dialectique de la singularité et de la conformité, et à ne négliger ni le côté expressif, ni la dimension communicationnelle : il est important de reconnaître qu'un domaine, une communauté, peuvent avoir des « héros », des figures qui ont marqué ou marquent encore leur temps, et dont le style particulier porte l'empreinte ;
 - envisager le style spécialisé sous l'angle de la recherche de la fonctionnalité maximale du discours, dans sa dimension pragmatique, sans négliger aucun des ressorts de la rhétorique : autrement dit, il s'agit ici de chercher à comprendre comment les procédés linguistiques et stylistiques combinés contribuent à produire du sens, et à étudier les stratégies de production, de forme et de réception des messages (Mathis 1997).
- 39 Enfin, pour terminer sur une métaphore musicale, si l'on veut pouvoir lire et interpréter correctement le style des partitions que sont les productions discursives des milieux spécialisés, il faut se garder de lire seulement des notes isolées (mots ou groupes de mots) et s'appliquer à analyser l'harmonie d'ensemble des discours, à identifier le phrasé, pour comprendre le sens de la pensée du compositeur et s'en imprégner. On conçoit alors l'apport d'une approche stylistique à l'analyse des discours spécialisés. Il convient aussi de réfléchir en termes de dominante (marqueurs privilégiés), de combinaison (arrangement particulier d'éléments stylistiques) et de distinguer les altérations accidentelles (changements ponctuels ou individuels) des altérations constitutives indiquées dans l'armure à côté de la clef (signature générique et domaniale).

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM, Jean-Michel. 1994. « Style et fait de style : un exemple rimbaldien ». In MOLINIÉ, G. & CAHNÉ, P. (dir.), *Qu'est-ce que le style ?* Paris : PUF, p. 15-43.
- BAKHTINE, Mikhaïl. 1984 [1952-1953]. « Les genres de discours ». In *Esthétique de la création verbale*. Trad. Fr. Paris : Gallimard, 265-272.
- BALLY, Charles. 1909. *Traité de stylistique française*. Heidelberg/Paris: Winter et Klincksieck.
- BARTHES, Roland. 1953. *Le degré zéro de l'écriture*. Paris : Seuil.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia. 2007. « Des styles littéraires aux pratiques langagières ordinaires ». *Pratiques : linguistique, littérature, didactique* 135-136 : 74-90.

- BORDAS, Eric. 2016. « Que serait une sociostylistique ? », *CONTEXTES* [en ligne], 18. Consulté le 03 mai 2022. <<http://journals.openedition.org/contextes/6253>>.
- BRUNET, Etienne. 1974. « Le traitement des faits linguistiques et stylistiques sur ordinateur. Texte d'application : Giraudoux ». *Statistiques et linguistique*. Klincksieck, 105–137.
- COMPAGNON, Antoine. 1997. « Chassez le style par la porte, il rentrera par la fenêtre », *Littérature* 105 : 5–13.
- CRESSOT, Marcel. 1974 [1947]. *Le style et ses techniques : précis d'analyse stylistique*. Paris : Presses universitaires de France, 8^e édition (mise à jour par Laurence JAMES).
- COUTHERUT, Margaux. 2016. *Les textes procéduraux en anglais : création d'une échelle de prototypicalité*. Thèse de doctorat sous la direction du Pr. John HUMBLEY.
- FONTANILLE, Jacques. 1998. *Sémiotique du discours*. Limoges : PULIM.
- GAILLARD, Mathilde. 2020. « Les policy briefs, 'outils d'action politique' des think tanks aux Etats-Unis ». In F. DOMENEC & C. RESCHE (dir.), *Stratégies et techniques rhétoriques dans les discours spécialisés*. Berne : Peter Lang, p. 89–113.
- GALLON, Stéphane, 2014. « Fait de pensée, fait de langue, fait de discours, fait de style : les quatre fées du langage ». In L. HIMY-PIERI, J.-F. CASTILLE & L. BOUGAULT (dir.), *Le style, découpeur de réel : Faits de langue, effets de style*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 35–66.
- GARDES-TAMINE, Joëlle. 2004. *Pour une grammaire de l'écrit*. Paris : Belin.
- GENETTE, Gérard. 2004 [1991]. *Fiction et diction*. Paris : Le Seuil, coll. Points, p. 169–221.
- GUIRAUD, Pierre. 1969. *Essais de stylistique*. Paris : Klincksieck.
- GOODMAN, Nelson. 1978. « Le statut du style ». In *Manières de faire des mondes*. Trad. fr. de M.-D. POPELARD. 2006. Paris : Gallimard, coll. Folio Essais 483 : 44–66.
- HIMY-PIERI, Laure & CASTILLE, Jean-François. 2014. « Introduction ». *Le style, découpeur du réel : Faits de langue, effets de style*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 7–19.
- JAUBERT, Anna. 2005 « Des styles au style. Genre littéraire et création de valeur », in GOUVARD, J.-M. (dir.), *De la langue au style*. Lyon : Presses universitaires de Lyon, p. 37–50.
- JAUBERT, Anna. 2007. « La diagonale du style. Étapes d'une appropriation de la langue ». *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, 135-136 : 47–62.
- JAUBERT, Anna. 2012. « Pour une théorie intégrative du style ». In C. NARJOUX (dir.), *Au-delà des frontières : perspectives de la stylistique contemporaine*. Francfort sur le Main : Peter Lang, p. 197–208.
- JAUBERT, Anna. 2014. « De l'avènement du style ». In HIMY-PIERI, Laure, CASTILLE, Jean-François & BOUGAULT, Laurence (dir.). *Le style, découpeur du réel : Faits de langue, effets de style*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 67–74.
- JENNY, Laurent. 2011. *Le style en acte. Vers une pragmatique du style*. Genève : Métis Presse.
- KARABETIAN, Etienne Stéphane. 2000. *Histoire des stylistiques*. Paris : Armand Colin. KARABETIAN, Etienne Stéphane. 2002. « Présentation ». In COMBETTES, Bernard & KARABETIAN, Etienne Stéphane (dir). *La stylistique, entre rhétorique et linguistique*. *Langue française* 135 : 3–16.
- LECERCLE, Jean-Jacques. 2018. « Une théorie du style ». *ESA* 12.
- MANIEZ, François. 2011. « Structures syntaxiques et schémas phraséologiques de l'anglais médical contemporain : tentatives de description d'un style spécialisé ». In J. PERCEBOIS & M. PETIT (dir.), *Styles spécialisés, Études de stylistique anglaise* 2 : 77–96.

- MATHIS, Gilles. 1997. « Stylistique et discours scientifique ». *ASp* 15-18 : 157-183.
- MATHIS, Gilles. 2001. « Rapport sur le secteur n° 14 : stylistique anglaise ». *Livre blanc sur la recherche en études anglophones*. <http://web.univ-pau.fr/saes/pb/rech2001/14_styl.html>
- MILLER, Carolyn. 1984. « Genre as social action ». *Quarterly Journal of Speech* 70.2: 151-167.
- MOLINIE, Georges. 1992. *Dictionnaire de rhétorique*. Paris : Le Livre de Poche.
- MOLINIE, Georges. 1998. *Sémiostylistique, l'effet de l'art*. Paris : Presses universitaires de France.
- MOLINIÉ, Georges. 2010. « Pratique et herméneutique ». In J. WULF & L. BOUGAULT, *Stylistiques?* Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 15-19. <<http://books.openedition.org/pur/40047?nomobile=1>>.
- PERCEBOIS, Jacqueline. 2011. « Avant-propos ». In J. PERCEBOIS & M. PETIT (dir.), *Styles spécialisés, Études de stylistique anglaise 2* : 9-13
- PÉREC, Georges. 1980. « Experimental demonstration of the tomatotopic organization in the soprano (Cantatrix sopranica L.) ». *SubStance* 29, 9.4 : 37-45, The John Hopkins University Press.
- PETIT, Michel. 2011. « En guise de postface : le style spécialisé comme objet d'étude et domaine de recherche ». In J. PERCEBOIS & M. PETIT (dir.), *Styles spécialisés, Études de stylistique anglaise 2* : 179-185.
- PETITJEAN, André & RABATEL, Alain. 2007. « Le style en questions ». *Pratiques : linguistique, littérature, didactique* 135-136 : 3-14.
- PHILIPPE, Gilles. 2002. « Effacement énonciatif et pragmatique des textes sans locuteurs ». In R. AMOSSY (dir.), *Pragmatique et analyse des textes*. Université de Tel-Aviv, p. 17-34.
- PIC, Elsa. 2011. « Caractérisation stylistique de l'anglais du droit international des droits de l'homme ». In J. PERCEBOIS & M. PETIT (dir.), *Styles spécialisés, Études de stylistique anglaise 2* : 97-116.
- RABATEL, Alain. 2007. « La dialectique du singulier et du social dans les processus de singularisation : style(s), idiolecte, ethos ». *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, 135-136 : 15-34.
- RABATEL, Alain. 2008. « Style et théories des styles. Pour une approche moniste du style et de la notion de 'moyens d'expressions' ». In O. BERTRAND, M. CHAROLLES, J. FRANÇOIS, S. PREVOST & C. SCHNEDECKER (dir.), *Discours, diachronie, stylistique du français. Études en hommage à Bernard Combettes*. Berne : Peter Lang, p. 385-400.
- RAFROIDI, Patrick. 1979. *Précis de stylistique anglaise*. Paris : Ophrys.
- RESCHÉ, Catherine. 2004. « Investigating 'Greenspanese': From Hedging to 'Fuzzy transparency' ». *Discourse and Society* 15.6 : 723-744.
- RESCHÉ, Catherine. 2008. « La métaphore, élément dynamique du discours économique ». In M.-T. CABRE, C. BACH & C. TEBE (dir.), *Literalidad y dinamicidad en el discurso economico, VI simposio internacional de terminologia*, Barcelone : IULA, p. 265-272.
- RESCHÉ, Catherine. 2009. « Le discours du Président de la Réserve Fédérale : langue de culture, culture de la langue ». In R. GREENSTEIN (dir.), *Langue et culture : un mariage de raison ?* Paris : Publications de la Sorbonne, p. 45-94.
- RESCHÉ, Catherine. 2011. « Contribution à la caractérisation stylistique du discours dans le domaine économique ». In J. PERCEBOIS et M. PETIT (dir.), *Styles spécialisés. ESA 2* : 117-136.

- RESCHE, Catherine. 2013. « Dénominations disciplinaires et nouveaux contours d'un domaine spécialisé : le cas de la science économique ». *ASp* 64 : 29–50.
- RESCHE, Catherine. 2015. « Hedging in the discourse of central banks », *Studies in communication Sciences* 15: 83–92.
- RESCHE, Catherine. 2020. « Approche comparative des stratégies rhétoriques dans trois genres discursifs distincts ». In F. DOMENEC & C. RESCHE (dir.) *Stratégies et techniques rhétoriques dans les discours spécialisés*, Collection « Aspects linguistiques et culturels des discours spécialisés », Berne : Peter Lang, p. 115–140.
- RICHARD, Isabelle. 2008. *L'anglais du droit. Interpréter les modaux en contextes normatifs*. Presses Universitaires de Provence.
- RIFFATERRE, Michael. 1971. *Essais de stylistique structurale*. Paris : Flammarion.
- SEARLE, John. 1983. *Intentionality: An essay in the philosophy of the mind*. Cambridge, Cambridge University Press.
- SEARLE, John. 1995. *The Construction of Social Reality*. Londres, Allen Lane Penguin.
- SEMINO, Elena & CULPEPER, Jonathan. 2002. *Cognitive stylistics: Language and cognition in text analysis*. Amsterdam/Philadelphie : John Benjamins.
- SORLIN, Sandrine. 2014. *La stylistique anglaise. Théories et pratiques*. Presses Universitaires de Rennes.
- SORLIN, Sandrine. 2018. « La stylistique anglaise comme carrefour de l'anglistique ». *Études de stylistique anglaise*, [En ligne], 12 | 2018, mis en ligne le 19 février 2019, consulté le 14 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/esa/407> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/esa.407>.
- SOURIOUX, Jean-Louis & LERAT, Pierre. 1975. *Le langage du droit*. Paris : Presses universitaires de France.
- VAN DER YEUGHT, Michel. « Studying the diachronic dimension of specialised languages through an intentional approach to their social ontology ». *Textes et contextes* [En ligne], 13.2 | 2018, mis en ligne le 19 juin 2019, consulté le 18 octobre 2021. URL: <http://preo.u-bourgogne.fr/textesetcontextes/index.php?id=2329>
- WALES, Katie. 2001. *A dictionary of stylistics*.
- WILMET, Marc. 1981. « Psychomécanique et stylistique ». In A. JOLY & W.H. HIRTLE, (dir.), *Langage et psychomécanique du langage. Études dédiées à Roch Valin*. Lille / Québec, Presses Universitaires de Lille / Presses de l'Université Laval, p. 403–422.

NOTES

1. On notera dans le choix de « stylistique appliquée aux discours des milieux spécialisés » une précaution prise délibérément, de même que dans le choix de guillemets pour évoquer une stylistique « de spécialité ». La question se pose, en effet, de pouvoir circonscrire le périmètre d'une spécialité et déterminer ce qui relève « du spécialisé » dans un discours. D'une part, il n'est pas évident de détecter la marque de la spécialité en l'absence, par exemple, d'une terminologie ou phraséologie particulières ; d'autre part, la porosité des frontières domaniales, l'hybridité de certains discours, le caractère évolutif de certains genres discursifs forcent à la plus grande humilité en matière d'analyse et demandent une remise en question régulière des « idées reçues ».

2. Par langue-culture, il convient de comprendre que la langue ne saurait être considérée indépendamment de l'héritage culturel et historique qui l'a façonnée et dont elle garde l'empreinte. Il s'agit aussi bien de la culture nationale que de la culture d'un milieu, d'un groupe, avec leurs conventions, leurs façons d'être, de dire et de faire : on peut, par exemple, penser à la culture propre à une entreprise, qui pourra donner lieu à un « style maison ».

3. Karabétian (2002) utilise à ce propos l'expression « autographe stylistique ».

4. Afin de lutter contre ce « jargon » appelé *legalese*, le mouvement du *Plain English* a vu le jour. Il s'efforce de retranscrire le discours juridique en un style plus compréhensible. Pour autant, le discours conserve une identité stylistique propre, liée à sa finalité, et qu'il importe au linguiste d'analyser et de comprendre.

5. Le style énigmatique de Greenspan est devenu légendaire : le 23 juin 1988, lors d'échanges informels précédant un dîner de la Commission trilatérale, il a déclaré « *Since I became a central banker I have learned to mumble with great incoherence. [...] I might add that on the issues of foreign exchange and interest rates this evening, if you think what I said was clear and unmistakable, I can assure you you've probably misunderstood me* ».

6. C'est la politique de *forward guidance*, bien éloignée de la ligne de conduite du « *never explain* » pratiquée, par exemple, au début du XX^e siècle par Norman Montagu, gouverneur de la Banque d'Angleterre.

7. Il s'agit du discours *Communication in Monetary Policy* prononcé à Washington, D.C. le 4 avril 2013, à l'occasion du 50^e anniversaire de la *Society of American Business Editors and Writers*.

RÉSUMÉS

Bien que les préoccupations d'ordre stylistique soient plus communément associées aux œuvres littéraires ou artistiques, une stylistique appliquée aux discours des milieux spécialisés demande réflexion. Cette étude s'attache à envisager le bénéfice que l'analyse des discours spécialisés pourrait espérer tirer d'une approche stylistique adaptée et les chemins qu'il conviendrait d'emprunter pour affiner cette analyse et tenir compte de la diversité des domaines, sous-domaines, et genres concernés. Les milieux spécialisés ont une raison d'être dans la société, une culture et une finalité qui leur sont propres, et leurs discours, qui s'inscrivent dans une histoire et des contextes particuliers, portent une valeur sociale. Il convient donc, pour les analyser, d'envisager une stylistique fondée sur une pragmatique des discours.

Il ne s'agit pas de dresser un simple inventaire de formules particulières et de faits saillants, mais de relier les choix observés à leurs causes et aux effets recherchés. Au-delà de la description, c'est l'interprétation qui enrichira l'analyse. Certes, les discours produits par les milieux spécialisés sont contraints par des normes et conventions stylistiques, mais cela ne doit pas empêcher de s'intéresser aux notions d'écart (ou de variation) et de bipolarité du style. Compte tenu de la diversité des milieux et domaines concernés et de leurs discours, deux pistes qui ne sont pas mutuellement exclusives sont évoquées : une approche par domaine spécialisé, et une approche par genre discursif, le but étant de faire émerger des convergences et d'aider à identifier un socle commun de pratiques stylistiques propres aux discours des domaines spécialisés.

Although stylistics is more commonly associated with literature or art, a stylistic approach to the discourse of specialized milieus is worth considering. This paper means to assess the benefits that could be derived from an “applied stylistics” approach and to examine the paths that could

be best-suited to deal with a great variety of discourse produced by specialized domains, sub-domains and expressed in various genres. Specialized milieus are defined by their *raison d'être* in society, their specific culture and purposes, so that their discourse, which is influenced by a number of contexts, is socially meaningful. A stylistic approach to such discourse should be based on pragmatics, which means going beyond identifying and / or listing specific phrases or salient features. Interpreting such discourse requires examining the links between choices, causes and desired effects. Although the discourse of specialized milieus is constrained by norms and conventions, the dual dimension of style, i.e. group style as well as individual style, should be considered. Given the range of milieus and domains concerned, and the various types of discourse they produce, two different paths – which are not mutually exclusive – seem to be worth exploring, one focusing on domain, and the other on genre. Each of them may evidence convergent features and practices and help define a common basis on which to start building a frame for identifying and analyzing style in specialized contexts.

INDEX

Mots-clés : bipolarité du style, choix, domaine, effet, genre discursif, stylistique pragmatique

Keywords : bi-dimensional style, choice, domain, effect, genre, pragmatic stylistics

AUTEUR

CATHERINE RESCHE

Université Paris-Panthéon-Assas

Centre de linguistique en Sorbonne, Sorbonne Université (Celiso, UR 7332)

Agrégée d'anglais et professeur émérite (Université Paris-Panthéon-Assas), Catherine Resche a consacré sa recherche à analyser les discours des milieux spécialisés et les cultures sous-jacentes dans la sphère économique, aussi bien au niveau disciplinaire que professionnel (banque, finance, monde de l'entreprise). Partant des unités terminologiques et phraséologiques, elle s'est ensuite intéressée aux néologismes et aux métaphores constitutives des théories, puis aux aspects discursifs et génériques, aux questions de rhétorique et de mise en récit, en prenant en compte les axes synchronique et diachronique. Elle a créé et elle dirige la collection *Aspects linguistiques et culturels des discours spécialisés* (éditions Peter Lang).

An Emerita Professor of English for Economics, Banking, Finance and International Management at Université Paris-Panthéon-Assas, Catherine Resche devoted her research to analyzing the specialized varieties of English in those fields. Starting with terms and phrasemes, she then focused on neologisms and theory-constitutive metaphors, and widened her scope to include discursive and generic aspects, with a special interest in the rhetorical and narrative features of specialized discourse, from both diachronic and synchronic perspectives. She launched – and is the editor of – a book series focusing on the linguistic and cultural aspects of specialized discourse published by Peter Lang.